

# NON à la contre-réforme des retraites !



Salariés du public et du privé, tous ensemble,

## **Mardi 15 juin : GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE !** avec manifestation nationale à Paris

### Quelle action pour défendre nos retraites ?

**Le 1er avril**, la confédération FO déclare qu'elle « *ne laissera pas voter une réforme des retraites contraire aux intérêts des salariés du public comme du privé sans appeler à la mobilisation de toute la classe ouvrière.* »

**Le 7 avril**, Le secrétaire général de FO, J.-C. Mailly, écrit aux responsables des Confédérations et Fédérations syndicales :

« nous considérons, compte tenu des expériences passées, que **les manifestations à répétition ne sont pas un gage d'efficacité**, y compris quand le 19 mars 2009 trois millions de manifestants étaient descendus dans les rues.

C'est pourquoi je te propose **un appel commun à 24 heures de grève interprofessionnelle**, au moment opportun.

**Réussie, une telle initiative placerait le gouvernement dans une situation délicate : ne pas répondre aux attentes alors que le pays aurait été « bloqué » pendant 24 heures serait, pour lui, prendre un risque important.**

Je considère qu'une telle initiative lancée solennellement par les secrétaires généraux ou présidents des organisations syndicales serait facteur d'espoir et de force pour les salariés. » (extrait)

**Le 10 avril**, Annick Coupé (SUD-Solidaires) répond : « *Nous sommes partants pour un mouvement de grève interprofessionnel, notamment sur la question des retraites...* » mais elle considère que le cadre de la prise de décision est l'intersyndicale nationale... laquelle intersyndicale, se soumettant à la CFDT, se cantonne donc depuis 3 mois, dans le plus grand flou revendicatif, à des journées d'action à répétition, en revendiquant une « réforme » !

**Le 12 avril**, Bernard Thibault, Secrétaire général de la CGT, élude la question de la grève interprofessionnelle et conclut par son « *attachement au syndicalisme rassemblé* », c'est à dire à l'alliance avec la CFDT, collaboratrice du gouvernement dans tous les coups portés aux retraites en 1995, 2003, 2007-2008 !

Aucune réponse des dirigeants des autres organisations (FSU, UNSA, CFDT, CFTC, CGC).

**Le 4 mai**, face à l'urgence de la situation, FO décide d'appeler à la **grève interprofessionnelle**, avec manifestation nationale à Paris, le 15 juin, une initiative qui s'adresse à tous les travailleurs et à leurs organisations.

**Le 6 mai**, l'intersyndicale nationale (sans FO) appelle à une nouvelle « *journée nationale de mobilisation... donnant lieu à des grèves et des manifestations* »<sup>(1)</sup> le 27 mai, sans véritables revendications<sup>(2)</sup> comme pour le 23 mars dernier.

(1) **Que peut craindre le plus le gouvernement : une grève interprofessionnelle bloquant le pays ou une énième journée d'action avec des grèves locales, de durées diverses (2 h, une demi-journée, une journée) ?**

(2) En page 2, l'analyse du singulier appel au 27 mai

### Appel de la Confédération Force Ouvrière

Mandatée à l'unanimité par le Comité Confédéral National de FORCE OUVRIERE, la Commission Exécutive s'est réunie de manière exceptionnelle le 4 mai 2010.

Elle constate que :

- Le gouvernement fait de la question des retraites le dossier prioritaire. La motivation essentielle est de montrer aux institutions financières et à leurs auxiliaires, les agences de notation, que le gouvernement va réduire les dépenses sociales, de la même manière qu'avec la RGPP il réduit les dépenses publiques.

Ce que confirmera la prochaine conférence sur les déficits publics et sociaux.

Parmi les menaces qui pèsent et qui seront confirmées dans les semaines à venir figurent l'allongement de la durée du travail (par report du droit à la retraite à 60 ans et/ou allongement de la durée de cotisation) et la remise en cause du code des pensions pour les fonctionnaires.

- Pour FORCE OUVRIERE, il n'est pas question que les travailleurs fassent les frais, à travers leurs droits sociaux, de la crise provoquée par les intervenants sur les marchés financiers, intervenants qui dictent encore aujourd'hui le comportement des gouvernements dont le gouvernement français.

- L'action commune, nécessaire, suppose un accord sur les revendications et les modalités d'action. Chaque organisation est bien entendu libre de ses positions et il appartient aux travailleurs de se forger leurs convictions.

FORCE OUVRIERE a proposé aux autres organisations un appel commun à 24 heures de grève interprofessionnelle franche, public et privé.

Assumant ses prises de position et soulignant que l'avant projet de loi devrait être connu vers la mi-juin, la Commission Exécutive de FORCE OUVRIERE décide d'appeler le 15 juin à une journée de grève interprofessionnelle avec manifestation à PARIS.

Elle demande à toutes ses structures de tout mettre en œuvre pour la réussite de cette initiative et lance un appel en ce sens à l'ensemble des salariés et à leurs organisations.

Pour FORCE OUVRIERE, il s'agit par un renforcement de la mobilisation de montrer la détermination des salariés.

Adoptée à l'unanimité

**Snudi FO**  
la force syndicale

Dossier retraites n° 3 (15 mai 2010)  
B.P. 10 - 84004 AVIGNON cedex tél. 04 90 86 65 80  
snudi.fo84@free.fr - <http://snudi84.apinc.org/>

## 27 mai : une énième journée d'action...

**Le communiqué commun CFDT-CGT-FSU-Solidaires-UNSA**

### **Emploi, salaires, retraite : tous mobilisés, rassemblés et exigeants !**

Dans un contexte économique et social caractérisé par une situation de l'emploi dégradée, des difficultés de pouvoir d'achat et une aggravation des conditions de travail pour de nombreux salariés, dans le public et dans le privé, en France et en Europe, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA réaffirment que la sortie de crise passe par des politiques publiques en faveur d'une relance économique intégrant la satisfaction des besoins sociaux.

Avant même que le Président de la République ne réunisse un "sommet social" le 10 mai 2010, le Premier ministre annonce un gel des dépenses de l'Etat pour les 3 ans à venir. Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA condamnent cette annonce et considèrent que la réduction des déficits ne peut être envisagée sans assurer la cohésion sociale et la réduction des inégalités, en particulier par une fiscalité plus redistributive.

Donner la priorité à l'emploi stable, améliorer les salaires et le pouvoir d'achat, réduire les inégalités, réorienter la fiscalité vers plus de justice sociale, investir pour l'emploi de demain par une politique industrielle prenant en compte les impératifs écologiques et par des services publics de qualité restent nos objectifs communs.

Concernant les retraites, elles rappellent que l'emploi "en quantité, en qualité et qualifié, reconnu et valorisé" doit devenir une priorité dans les entreprises et les administrations pour redonner du sens au travail, à la société toute entière. C'est une source de financement incontournable pour assurer le devenir et la pérennité de notre système de retraites par répartition basé sur la solidarité intergénérationnelle. Une plus juste répartition des richesses, la réduction des inégalités, l'égalité entre les Femmes et les Hommes au travail s'imposent aussi pour garantir à tous un bon niveau de vie à la retraite. L'âge légal de départ en retraite à 60 ans doit être maintenu. La pénibilité du travail doit être reconnue et ouvrir des droits à un départ anticipé à la retraite.

La concertation en cours, le calendrier extrêmement serré imposé n'offre pas une qualité de dialogue social acceptable pour répondre à un tel enjeu de société, d'autant que les seuls éléments de la réforme proposée restent le recul de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation dans un cadre budgétaire constant.

Pour toutes ces raisons et dans un cadre unitaire, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA appellent les salariés, les retraités, les jeunes et les privés d'emploi à une journée nationale de mobilisation le jeudi 27 mai 2010 pour interpeller ensemble les pouvoirs publics, tous les employeurs et peser sur les choix à venir. Elles appellent l'ensemble de leurs organisations à se rencontrer pour décider, dans les entreprises et lieux de travail, d'actions unitaires de haut niveau donnant lieu à des grèves et des manifestations interprofessionnelles dans les territoires.

Le 6 mai 2010

**Ce communiqué porte la marque de la CFDT :  
pas de revendication précise, aucune dénonciation  
de l'allongement de la durée de cotisation ni de la mise  
en cause du Code des pensions des fonctionnaires... !**

**La CFDT nous a déjà fait le coup en 2003 !**

*Comment comprendre qu'avec les mêmes revendications que FO en matière de retraite, la CGT et la FSU fassent l'unité avec une CFDT qui s'ingénie à canaliser la mobilisation des salariés par des journées d'action sans efficacité aucune qui permettent au gouvernement de jouer la montre ?*

## Un singulier appel... qui ne revendique rien !

Mais quel est ce mystérieux « contexte économique et social dégradé » ? **N'est-ce pas la crise du système capitaliste ? Pourquoi ne pas en nommer les responsables** (Fonds de pension, banquiers, spéculateurs...) ?

Ainsi donc, il faudrait « réduire les déficits » ... Mais qui en est responsable ? Pourquoi ce texte ne dit-il **rien sur les exonérations de cotisations patronales qui plombent la Sécurité Sociale, le bouclier fiscal, les aides colossales aux banques sur le dos des salariés contribuables...** ?

**Où sont les revendications précises** que se doit de défendre une organisation syndicale ?

Est-ce le rôle d'organisations syndicales que de vouloir « donner du sens au travail, à la société toute entière » ? Qu'est-ce que ce vague « bon niveau de vie à la retraite » ? Pourquoi ne pas revendiquer clairement **le maintien du calcul sur la base des six derniers mois pour les fonctionnaires et le retour au calcul sur la base des dix meilleures années pour les salariés du privé** ?

**Partir à la retraite à 60 ans... oui, mais avec une retraite ou une pension de quel montant ?** Avec une décote énorme parce que le nombre de trimestres cotisés nécessaires pour un taux plein aura encore été augmenté ? Une retraite calculée sur la base des 6 derniers mois, des 10 meilleures... ou des 25 meilleures années ?

Le problème serait « le calendrier serré », le rythme de la « concertation »... ?! Les signataires de ce texte n'affirment **aucun refus catégorique du recul de l'âge légal comme de l'allongement de la durée de cotisation !**

Une nouvelle « journée nationale de mobilisation », « des grèves et des manifestations interprofessionnelles dans les territoires »... c'est à dire, au mieux, des grèves locales, à durée variable, le matin ou l'après-midi selon le moment de la manifestation... s'il y en a une ! Mais **pourquoi cet émiettement ? Est-ce de nature à faire reculer le gouvernement et le ME-DEF ?**

**Pour le gouvernement, la « réforme » des retraites est « la mère de toutes les réformes ». La bloquer, c'est pouvoir arrêter toutes les autres !**

**Le 15 juin, tous en Grève interprofessionnelle !**

## NOS REVENDICATIONS

Retraites : 40 ans, c'est déjà trop !

- ▶ **Aucun allongement de la durée de cotisation**
  - ▶ **Maintien du Code des pensions avec calcul de la retraite sur la base des 6 derniers mois**
  - ▶ **Maintien du droit à la retraite à 60 ans à taux plein**
  - ▶ **Retour au calcul sur la base des 10 meilleures années pour les salariés du privé**
- et aussi**
- ▶ **Retour aux avantages familiaux de 2003 et leur extension aux pères**
  - ▶ **Retour aux 37,5 annuités pour tous et suppression des décotes qui amputent les retraites**
  - ▶ **Prise en compte des années d'études**

**La Force de FO  
L'INDEPENDANCE**

### De l'argent, il y en a !

**256.3 milliards d'euros**, c'est le total des exonérations de cotisations sociales accordées au patronat entre 1992 et 2008.

**442 milliards d'euros**, c'est le montant des prêts aux banques à 1% sur douze mois, lancés en juin 2009 par la Banque centrale européenne.

**720 milliards d'euros**, c'est le fonds de garantie des finances publiques de la zone euro, institué le 9 mai pour « apaiser les marchés » (les spéculateurs !) lesquels sont les grands gagnants de l'affaire puisque 440 milliards de ce fonds seront empruntés sur ces mêmes marchés avec la garantie des Etats !

**11 milliards d'euros**, c'est le bénéfice des banques françaises en 2009 après avoir bénéficié de 96 milliards d'euros d'aides publiques.

### mais pour les travailleurs, c'est

« **Comment réduire la dépense ?** »

« En poursuivant la Révision Générale des Politiques Publiques et en respectant absolument la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Ce sont des réformes structurelles de fond. Comme la retraite ».

**Christine Lagarde**, ministre de l'économie  
(Le Monde du 4 mai 2010)

« ne retenir, par convention, aucune hausse au titre des années 2011 à 2013 de la valeur du point Fonction publique ». **0 % pour nos salaires pour les deux ans à venir !**

**Note du Ministre du budget** (23.04.2010)

## RETRAITES

### Ce n'est pas "l'affaire des vieux" !

#### Quelques calculs de pension pour les jeunes collègues

La loi Fillon-Chérèque\* de 2003 a imposé l'augmentation régulière du nombre d'annuités requises (41 années travaillées en 2012 - 164 trimestres - au lieu de 37,5 années jusqu'en 2003) pour avoir droit à 75% ("taux plein") du dernier traitement brut (sur la base de l'indice détenu pendant les six derniers mois d'activité).

Elle a aussi imposé la décote (un % retiré pour chaque trimestre de cotisation manquant) qui oblige à reculer la date de départ en retraite pour éviter une forte amputation de la pension ; la décote peut atteindre 25% ! Enfin, la loi Fillon-Chérèque a supprimé la bonification d'un an qu'apportait chaque enfant né jusqu'en 2004 au montant de la pension des mères (seule demeure une bonification d'assurance de 6 mois sous conditions !).

L'âge moyen des PE2 était déjà de 27 ans dans les IUFM en 2008. 27 + 41 = 68 ans minimum pour bénéficier du taux plein ! Si l'on veut partir à 60 ans, le taux chute déjà à 47,15% du dernier traitement (en raison surtout de la décote de 25 %).

Avec la contre-réforme de la « masterisation », l'âge moyen des stagiaires devrait logiquement augmenter de deux ans : 29 + 41 = 70 ans ! En partant à 60 ans, le taux chuterait alors à seulement 44,46% du dernier traitement (toujours en raison principalement de la décote de 25 %).

**Voici deux exemples de calcul de pension selon les règles en vigueur depuis 2003**, effectués avec le simulateur du ministère de la Fonction publique :

▶ **PE née le 01.01.1980 - IUFM en 2005** - Deux enfants - 11ème échelon à son départ en 2040 à 60 ans avec 140 trimestres d'assurance.

**Montant mensuel de la pension à 60 ans : 1 429,56 euros bruts.**

Pour ne plus avoir de décote, il lui faudra partir à 65 ans révolus (la pension sera alors de 2178,83 euros bruts).

▶ **PE née le 01.01.1985 - recrutée au niveau mastère - Tutorat en 2012** - Deux enfants - 11ème échelon à son départ en 2045 à 60 ans avec 132 trimestres d'assurance ; les 2 années d'études pour le mastère ne comptent pas.

**Montant mensuel de la pension à 60 ans : 1 347,87 euros bruts.**

Pour ne plus avoir de décote, il lui faudra partir à 65 ans révolus (la pension sera alors de 2069,46 euros bruts).

(Pour le montant net, déduire 8,1 % de cotisations sociales et la mutuelle.)

Si l'on pense pouvoir / devoir travailler jusqu'à 65, voire 67 ans, il faut savoir que **l'âge moyen de « l'espérance de vie en bonne santé » s'établit à 63,1 ans pour les hommes et 64,2 ans pour les femmes.**

Mais pour Bruxelles et les spéculateurs, **la régression de 2003 ne suffit pas** : " la preuve, ils (les fonctionnaires) continuent majoritairement à partir à 55 ou 60 ans... malgré la décote." Aussi veulent-ils allonger encore la durée de cotisation et supprimer notre Code des Pensions avec calcul sur la base des 6 derniers mois pour **réduire encore nos retraites** et nous forcer ainsi à cotiser à des Fonds de pensions !

Enfin, le concept d'« employabilité » développé par les experts du MEDEF, de l'OCDE et de l'Union Européenne place le pic des rémunérations autour de 40 ans... avec notre régime de retraite, notre déroulement de carrière garanti par notre statut de fonctionnaire est lui aussi menacé.

### **C'est maintenant, qu'il faut défendre VOS droits !**

(\*) La contre-réforme de 2003 avait reçu le soutien total de la CFDT dont François Chérèque était déjà le Secrétaire général.

#### **PARTICIPATION / SOUTIEN à la manifestation nationale du 15 juin à Paris (aller-retour en TGV)**

Nom - prénom .....

Tel : ..... Courriel : .....

Adresse.....

Code postal : ..... Commune .....

Etablissement : .....

Je participe à la manifestation du 15 juin à Paris : Oui  Non

Je soutiens financièrement la manifestation : 10 € - 15 € - autre ... €

(Chèque à l'ordre du SNUDI-FO - BP 10 - 84004 Avignon cedex)

## ON NOUS TROMPE...

« On vit de plus en plus vieux, c'est normal de travailler plus longtemps. »

Non, car si l'on vit plus longtemps, c'est d'abord parce que l'on n'est plus obligé de travailler et de s'épuiser jusqu'au bout !

« Le système de retraite est inégalitaire. »

Non, c'est le système économique qui génère des inégalités : inégalités Hommes-Femmes au travail sur les salaires, la précarité, la responsabilité professionnelle...

« Le système français par répartition est trop compliqué : trente-huit régimes différents. »

Mais au Royaume-Uni, le système par capitalisation est constitué de plus de trois cent cinquante fonds de pension qui, souvent avec la crise financière, conduisent à la ruine l'épargne des salariés!

« 1990 : 9,5 millions de retraités, 2030 : 21 millions de retraités. »

C'est la spéculation financière qui est un poids mort pour l'économie, pas les retraites : les pensions sont réinvesties dans l'économie parce que les retraités consomment, comme tout salarié (alimentation, transport, tourisme...), générant une activité locale productive d'emplois, et contribuent à l'impôt (sur le revenu et TVA).

**MARCHE ARRIERE TOUTE !** « Un acquis social peut évoluer. On peut garder ses 60 ans mais avec une grande souplesse de choix individuel » (F. Chêrèque, secrétaire général de la CFDT - Europe 1 - 25.04.2010), ce qui rejoint parfaitement le scénario décrit par le Figaro du 26 avril dernier d'un maintien - symbolique ! - de l'âge légal à 60 ans... dont aucun salarié ne pourrait bénéficier vu le niveau alors vraiment symbolique de la retraite. **Après Chêrèque-Fillon en 2003, c'est maintenant Chêrèque - Woerth, même combat !**

### Les projections de « déficit » des retraites sont-elles sérieuses ?

« La probabilité que toutes ces projections se réalisent dans les prochaines années est quasi nulle » Le Figaro - 14.04.2010

« Pour le court terme, 2009-2015, on peut vraiment avoir des prévisions. Pour le moyen terme, 2012-2024, on est dans le domaine des projections. Pour le long terme, 2024-2050, il faut reconnaître que les projections n'ont pas le même degré d'exactitude.

Raphaël Hadas-Lebel,  
Président du Conseil d'Orientation des Retraites - 14.04.2010

### NON à la culpabilisation et à la stigmatisation des fonctionnaires !

dont les retraites, comme leurs collègues du privé, sont loin d'être brillantes : en moyenne 1 716 € pour les fonctionnaires d'Etat (60 % de cadres), 1 199 € pour les fonctionnaires hospitaliers, 1 021 € pour les fonctionnaires territoriaux ! (en moyenne nationale 1 400 €).

Nier le statut des fonctionnaires, durcir les conditions pour une retraite à taux plein sur la base de projections à l'horizon 2050 ne visent qu'à satisfaire une fois encore les critères de convergence selon le dogme comptable de l'« équilibre budgétaire ».



La défense des retraites, c'est sur les sites

<http://snudi84.apinc.org/>

et Confédération FO <http://www.force-ouvriere.fr/>

## LA CAMPAGNE DE MENSONGES BAT SON PLEIN...

► Les chiffres les plus effrayants sont brandis pour faire accepter l'inacceptable. Ainsi on nous sert un pré-tendu déficit des retraites de 10 milliards d'€ en 2010 avec une « prédiction » de 115 milliards pour 2050 ! Rappelons que les exonérations patronales de cotisations sociales ont été de 30 milliards d'€ en 2008, de 250 milliards depuis 1991... **De l'argent, il y en a !**

► En 1960, nous dit-on, il y avait 4 actifs pour 1 retraité ; en 2000, 2 actifs et en 2020, 1,5. C'est vrai. Mais d'ores et déjà, les deux actifs produisent une fois et demi plus que les quatre d'il y a soixante ans (en raison de la productivité du travail). A l'horizon 2020, un actif produira plus que les deux d'aujourd'hui. Donc il y aura autant de richesses disponibles pour les retraités.

**SYNDIQUEZ-VOUS, c'est votre seule force !**

### • COTISATIONS DE BASE

66 % de la cotisation est déductible de votre impôt.

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs	<b>Snudi FO</b>				141 €	143 €	146 €	152 €	158 €	166 €	180 €
Profs des Ecoles			145 €	151 €	158 €	166 €	174 €	185 €	195 €	209 €	22€
P.E. hors classe	174 €	193 €	205 €	217 €	233 €	247 €	259 €				

Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration des revenus vous sera adressé en temps utile.

### • MAJORATIONS

Temps partiel : COTISATION au prorata du service effectué

Enseignants ASH et IMF	+ 7 €
IMF IEN - IMF CPD	+ 11 €
Chargé d'école	+ 3 €
Directeur 2 - 4 classes	+ 6 €
Directeur 5 - 9 classes	+ 10 €
Directeur 10 classes et plus	+ 14 €

**ASSISTANTS D'EDUCATION** : 50 €  
**RETRAITÉ** : 75 €  
**Congé parental - disponibilité** : 30 €  
**PE1** : 27 € **PE2** : 125 €

L'abonnement à l'Ecole Syndicaliste Vaucluse est compris dans la cotisation.

Plusieurs versements possibles : 10 Chèques maximum à l'ordre de « **SNUDI-FO 84** »

Prélèvement aux dates que vous indiquerez.

A retourner à **SNUDI-FO B.P. 10 - 84004 AVIGNON**

**Bulletin d'adhésion 2010**

Cotisation de base ..... + Majoration ..... = ..... €

Temps partiel : oui (..... %) - non

Nombre de chèques : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Corps : Instit. - P.E. - Aide/Assistant d'Education Fonction : Adjoint - Directeur - IMF - ASH - autre : .....

Echelon : ..... Date de passage : ..... date de naissance : .....

Ecole - localité : ..... Tél.....

Adresse personnelle .....

Téléphone personnel .....  
déclare adhérer au SNUDI-FO.

E-mail personnel .....  
Date et signature